

Domaine Public

Version PDF de l'édition électronique du 17 mars 2007

Sommaire

Les caisses maladie pourraient, au lieu de parler de concurrence, tenir un discours de mutualité et s'affronter entre elles sur ce terrain. Refonder la mutualité pourrait être l'effet positif de l'échec cinglant de la caisse unique. (André Gavillet)

Les candidats de gauche accèdent désormais par la grande porte au Conseil d'Etat vaudois. Pierre-Yves Maillard obtient la majorité dès le premier tour des élections cantonales, du jamais vu dans le pays de Daniel-Henri Druey, et Anne-Catherine Lyon manque de justesse son élection. (Marco Danesi)

Les élections cantonales vaudoises montrent les péripéties du camp bourgeois tiraillé entre le centre et la droite. (Yvette Jaggi) Avec un commentaire d'Alex Dépraz.

A deux contre un, les citoyennes et citoyens de la ville de Zurich viennent d'autoriser le développement d'un vaste réseau public de câble optique, par lequel pourront passer les opérateurs de télécommunications. (Yvette Jaggi)

Après le résultat de la votation cantonale du 11 mars, en Valais ce seront les communes politiques et non plus les bourgeoisies qui accorderont le droit de cité communal aux étrangers qui demandent la naturalisation. (Alex Dépraz)

Le canton de Zurich introduit un enseignement obligatoire au niveau primaire dénommé «Religion et Culture». C'est l'épilogue d'une confrontation entre militants chrétiens et partisans de la laïcité. (Albert Tille)

En matière de santé, la prévention reste le parent pauvre : 2,2% des dépenses seulement y sont consacrés. L'industrie de la santé fonctionne en priorité à la réparation. Ce constat est aussi valable pour la population de plus de 65 ans. (Jean-Daniel Delley)

L'allongement de l'espérance de vie, tout comme la baisse de la natalité, fragilisent le financement de l'AVS : moins de cotisants, plus de rentiers. Augmenter l'âge de la retraite paraît donc relever d'une simple logique arithmétique. Pourtant décréter un âge fixe pour toutes et tous, c'est ignorer la complexité des situations personnelles et la réalité des conditions de travail. (Jean-Daniel Delley)

La guéguerre pour la culture risque bien une fois encore d'occulter l'indispensable réorganisation de l'agglomération genevoise (Jean-Daniel Delley)

Dans la plupart des votations en Suisse, l'écart entre les sondages et le résultat réel laisse rêveur. (Jacques Guyaz)

Les sondages Vox fêtent ce mois leur trentième anniversaire. (Jean-Daniel Delley)

Il est désormais possible de compenser les émissions de gaz carbonique des voitures, comme d'un vol en avion. (Marco Danesi)

Caisse unique : les leçons d'un échec

André Gavillet (12 mars 2007)

Le bon usage veut qu'on s'abstienne, quand la victoire est nette, de tout triomphalisme. Les responsables des caisses et de santé-suisse évitaient, dans leurs premiers commentaires d'un vote sans appel, toute arrogance. Mais ce n'était pas seulement par savoir-faire politique. Ils étaient conscients que le débat, qui, en Suisse romande du moins, fut très large, dépassant le cercle des acteurs politiques, avait secoué leur prétention. Le constat a été fait, chez les caisses d'assurance maladie, d'un déficit de mutualité, supplantée par une concurrence en trompe-l'œil.

La première conclusion à tirer de cette campagne et de cet affrontement est l'obligation de faire passer dans les faits les exigences de transparence admises par les deux camps. Nous les avons énumérées avant la votation déjà. Rappel de ces points d'accord.

Séparer clairement l'assurance de base de l'assurance complémentaire pour éviter l'équivoque d'une assurance qui doit organiser une part de son activité sans recherche de profit, et qui est autorisée pour l'autre partie, l'assurance complémentaire, à viser des buts lucratifs.

Deuxième point : limiter la concurrence, notamment la chasse aux bons risques, en organisant avec des critères et des méthodes efficaces la compensation des mauvais risques.

Enfin, les réserves exigées, et qui souvent sont des bénéfices latents, pourraient être réduites par un système de réassurance avec garantie de l'Etat.

Mais, au-delà de la mise en œuvre réelle de ces mesures - l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) quant à lui étant appelé à en assurer un contrôle fiable - les caisses pourraient, au lieu de parler de concurrence, tenir un discours de mutualité et s'affronter entre elles sur ce terrain. Elles s'en sont regrettablement éloignées. Refonder la mutualité pourrait être l'effet positif de l'échec cinglant de la caisse unique.

Il appartiendra aux politiques et aux parlementaires de ne pas interpréter ce scrutin comme une exigence populaire d'une concurrence accrue. Libérer les caisses de l'obligation de contracter (c'est-à-dire remettre en cause le libre choix du médecin) serait non seulement une erreur d'appréciation, mais une confusion idéologique. Les caisses bénéficient d'un monopole puisque l'assurance maladie est pour chacun obligatoire. En tant qu'organismes privés, elles ne sauraient être autorisées à contrôler l'activité médicale selon leur libre appréciation, incontrôlée, alors qu'elles tiennent leur pouvoir d'une décision étatique qui les met, globalement, à l'abri de toute concurrence.

La continuité et l'inédit

Marco Danesi (13 mars 2007)

Les candidats de gauche rentrent désormais par la grande porte au Conseil d'Etat, comme l'a souligné l'éditorialiste du Temps (Yelmarc Roulet, 12 mars 2007). Pierre-Yves Maillard obtient la majorité dès le premier tour, du jamais vu dans le canton de Vaud, et Anne-Catherine Lyon échoue à moins d'un pour cent du seuil fatidique. Cependant, en 2002 déjà, un Vert et deux socialistes avaient remporté le ballottage général pour l'exécutif, laissant derrière eux les quatre élus de droite, talonnés par Josef Zisyadis qui avait failli ravir la dernière place disponible au libéral Charles-Louis Rochat.

La personnalité des candidats reste déterminante pour le Conseil d'Etat tout autant que la composition des listes. Les Verts en font l'amère expérience. Alors que le parti progresse au Grand Conseil – même dans les arrondissements campagnards - François Marthaler et, surtout, Philippe Martinet, occupent esseulés le fond du classement. Le paradoxe, mais retourné, touche également le succès de Pascal Broulis et de la liste de droite, qui sortent indemnes de la déroute des radicaux et des libéraux au parlement. Et quand le profil des candidats au gouvernement s'additionne aux bons résultats du parti au Grand Conseil, comme dans le cas de Pierre-Yves Maillard et de Jean-Claude Mermoud, l'élection au premier tour devient plus aisée que par le passé quand le pouvoir libéral radical dictait sa loi.

A gauche comme à droite, le choix d'un candidat du camp rival n'est pas/plus un tabou. Le triomphe de Pascal Broulis, promis à la présidence du collège, et de Pierre-Yves Maillard découle à la fois de leur popularité transversale et du vote indifférent aux clivages partisans et idéologiques.

Les Vaudois ont choisi la stabilité, aussi bien au Conseil d'Etat qu'au Grand Conseil. A l'exécutif, ils ont souscrit de plein gré, pour le moment, aux listes bloquées des partis, destinées à garantir une certaine continuité avec le gouvernement sortant. L'écart des Verts a été promptement sanctionné alors que la liste du centre droit, comme celle des socialistes et du POP, a été primée, au nom du pragmatisme qui semble bien réussir au canton ces derniers temps. Au Grand Conseil, les rapports de force bougent quelque peu à l'avantage de rouges roses verts, en gros ils gagnent deux sièges. Mais la stabilité semble de mise. Les jeunes «bousculeurs», dont Jean Christophe Schwaab est le prototype, le rajeunissement de la députation socialiste, notamment à Lausanne, ainsi qu'une nouvelle avancée des femmes députées (de 43 sur 180 à 44 sur 150) pourraient cependant dynamiser les débats et réserver quelques surprises.

En revanche, le scrutin ébranle les anciens équilibres au sein des deux camps. L'extrême gauche perd plus de la moitié de ses députés au profit d'une polarisation nouvelle entre socialistes et écologistes qui devront retrouver le fil d'une alliance mise à rude épreuve pendant la campagne électorale, même si au deuxième tour une liste à trois en découdra avec les deux bourgeois restants. L'UDC, de son côté, devance les libéraux à quelques encablures des radicaux. Ils composent ainsi un bloc apparemment plus homogène qu'auparavant mais qui pourrait rapidement éclater sous le coup d'intérêts et d'appétits antagonistes, tels que la revendication d'un deuxième siège gouvernemental pour les démocrates du centre.

Au centre, toute

Yvette Jaggi (17 mars 2007)

Polarisation croissante ou course à l'extrême centre? D'un côté, les commentateurs de la scène politique fédérale observent l'implosion du centre droit et le regroupement des opinions et des votes parlementaires autour des pôles UDC et socialiste. Et dans le même temps, les partis bourgeois s'ingénient à brouiller leur profil pour se situer quelque part dans ce centre où ils présument que les électeurs préféreraient les retrouver - comme François Bayrou l'a bien senti en France.

C'est ainsi que la droite, en terre vaudoise et en temps de campagne électorale notamment, ne se nomme plus elle-même sans s'adjoindre le quasi préfixe de centre. Passe encore pour le premier tour de l'élection au Conseil d'Etat, qui a permis aux deux candidats qualifiables de centristes par tempérament (Pascal Broulis) ou par précaution (Jean-Claude Mermoud) de retrouver leur siège à l'Exécutif dès le 11 mars. Mais comment ranger dans le centre droit, même élargi à des fins électoralistes, la liste sur laquelle se retrouvent Jacqueline de Quattro, radicale se revendiquant proche de l'économie et fort soucieuse d'ordre et de sécurité, ainsi que Philippe Leuba, libéral pour le moins affirmé et conséquent?

Le paradoxe veut que, dans la confusion centriste délibérément entretenue, il faille reconnaître une certaine clarté au parti de Christoph Blocher. Clarté par défaut évidemment, puisque l'UDC se désigne elle-même en français par son seul logo, au lieu de s'appeler, en toutes lettres et comme par antiphrase, Union démocratique du centre. Une «traduction» évidemment sans rapport avec la dénomination nationale et alémanique, un label qui sent fort sa droite conservatrice: Parti populaire suisse (SVP en abrégé).

Dans leur course au milieu dit juste, les partis bourgeois prennent le risque de perdre une bonne part de leur identité et peut-être de leur clientèle. Aucun consommateur n'achèterait un produit dont l'étiquette tairait le vrai nom, la provenance, la composition. Mais le citoyen doit se contenter du branding, comme si la marque tenait lieu d'information sur le contenu. En rapide progrès, le marketing politique fait déjà très fort, sans avoir encore besoin de recourir aux raffinements de la promotion commerciale.

Un commentaire d'Alex Dépraz (17 mars 2007)

Le deuxième tour de l'élection du Conseil d'Etat voit s'affronter deux « blocs », l'un de gauche et l'autre qu'Yvette Jaggi a raison d'étiqueter clairement de droite. Mais, le jeu de rôles durera le temps d'une campagne. Puis, tout le monde mettra de l'eau de son vin, sans le crier sur les toits. Le système institutionnel suisse, sur le plan cantonal comme sur le plan fédéral, ne s'accommode pas de cette opposition binaire. Les propositions trop marquées n'ont aucune chance d'être adoptées par un parlement où il suffit de quelques absents et voix divergentes pour faire basculer un vote. Sans parler de l'épée de Damoclès référendaire. Si le gouvernement ne propose pas des solutions équilibrées, il va vers des échecs à répétition. Voilà pour la mécanique institutionnelle. Mais il y a plus. Les citoyens ne sont pas dupes. Les politiques publiques du nouveau siècle réclament des solutions complexes, des compromis difficiles à élaborer, et pas des remèdes miracles

tirés du catéchisme néolibéral ou communiste. La volonté, sinon la capacité, de nouer des compromis peut aussi devenir un excellent argument de campagne. Ce n'est pas François Bayrou qui le démentira. Voilà qui ouvre deux débats en Suisse. D'abord, la nécessité de mettre hors-jeu l'UDC, un parti qui ne respecte pas les règles minimales de la démocratie de compromis. La place de ceux qui pratiquent l'obstruction systématique est sur le banc de touche. La droite libérale doit être mise face à ses contradictions. On ne peut prétendre réformer un pays et s'allier à chaque occasion électorale avec un parti qui n'entend pas participer à ce travail. Deuxièmement, à gauche, seul le PS, par sa participation au Conseil fédéral, a fait la démonstration qu'il était un parti capable d'exercer le pouvoir, de mener à bien des réformes et de proposer des solutions pour l'avenir du pays. S'il entend progresser sur le plan électoral, il doit faire valoir cet atout sans tenir compte des reproches de la gauche de la gauche.

Zurich, métropole du savoir et fibre optique

Yvette Jaggi (12 mars 2007)

A deux contre un, les citoyennes et citoyens de la ville de Zurich viennent d'autoriser leurs Services industriels à puiser 200 millions de francs dans leurs réserves pour installer, dans les dix ans à venir, un vaste réseau public de câble optique, par lequel pourront passer les opérateurs de télécommunications.

Ce faisant, Zurich se dotera d'une infrastructure moderne dont disposent déjà de nombreuses villes suisses, telles Bâle, Berne ou Genève. Mais n'ira pas jusqu'à fournir des services multiples, comprenant les connexions téléphoniques et Internet, le transport de données informatiques et les programmes radio-télévision, comme le font par exemple Lausanne, Zoug, Schaffhouse, Soleure et Granges.

Et pourtant, malgré la volonté de doter la «cité du savoir» des bords de la Limmat d'un réseau purement technique, les résistances idéologiques n'auront pas manqué. Le projet a certes facilement passé la rampe au parlement local en décembre dernier, par 95 voix contre 22. Mais l'UDC, les arts et métiers, la NZZ et quelques spécialistes de la politique de la concurrence n'ont pas manqué de préconiser le non à un projet «étatiste». Résistance sourde aussi de la part de Cablecom et de Swisscom, qui ne pourront bientôt plus se partager l'exclusivité d'un juteux marché. Mais ces oppositions plus ou moins manifestes n'auront servi à rien: tous les arrondissements de Zurich ont approuvé la création du réseau municipal, dont les usagers attendent une baisse des tarifs imposés par le duopole encore régnant.

Il faut dire que le responsable du dicastère des services industriels de la ville, le municipal radical Andres Türlér, a su convaincre jusque dans les rangs de son propre parti où l'on réclamait, il y a quelques années encore, l'externalisation de la fourniture d'électricité, sinon du gaz et des eaux.

Actuellement, tout le monde, de la droite soucieuse de libre concurrence à la gauche fidèle au service public, se montre sensible à l'argument de la promotion économique locale. Un vaste réseau à large bande, desservant les activités tertiaires, les hautes écoles et des PME innovantes, c'est un argument intéressant et un atout supplémentaire pour une ville et plus encore une métropole qui souhaite voir des entreprises s'implanter et se développer sur son territoire.

C'est ainsi que des réseaux techniques souterrains high tech se font instruments d'un marketing urbain de plus en plus diversifié, mis au service de la concurrence croissante entre les villes.

Les bourgeois valaisans veulent gérer leurs biens entre eux

Alex Dépraz (14 mars 2007)

Le résultat de la votation cantonale qui s'est déroulée en Valais le week-end dernier est sans appel. Près de trois quarts des votants ont accepté la modification de la Constitution cantonale : désormais ce seront les communes politiques et non plus les bourgeoisies qui accorderont le droit de cité communal aux étrangers qui demandent la naturalisation. Sous couvert de procédure plus conforme au droit, les bourgeoisies sont désormais des communautés verrouillées.

Le passage des troupes de Bonaparte a eu des incidences diverses suivant les cantons. Sous l'influence tricolore, Vaud, Genève et Neuchâtel ont adopté et conservé des communes unitaires : il n'y a qu'une seule corporation de droit public par territoire qui gère l'ensemble des affaires communales, la commune territoriale, celle des habitants. La réalité est toute autre dans le reste de la Suisse : la plupart des cantons ont conservé une mosaïque de communautés de droit public locales. Parmi celles-ci, les bourgeoisies, qui regroupent les personnes originaires d'un endroit, ont conservé dans certains cantons des compétences importantes.

En Valais, les bourgeoisies gèrent ainsi des biens communaux très importants : des bâtiments, des forêts, mais aussi des remontées mécaniques. Jusqu'à maintenant, les bourgeoisies étaient aussi compétentes pour octroyer le droit de cité communal, sésame indispensable pour tout candidat à une naturalisation helvétique. Logique : en cas d'admission de la demande, le nouveau citoyen suisse devenait automatiquement membre de la bourgeoisie. Tout allait bien dans le meilleur des mondes, tant que les bourgeoisies pouvaient décider librement des tickets d'entrée et de leur prix.

Depuis, les juges du Tribunal fédéral et le législateur sont passés par là. Les taxes de naturalisation en fonction du revenu ont disparu au profit d'émoluments de procédure. Les refus de naturalisation doivent être motivés par des critères objectifs. Les bourgeoisies valaisannes ne peuvent plus choisir leurs membres à leur guise. Finement, elles ont préféré transférer à la commune municipale, celle des habitants, le soin d'accorder le droit de cité communal.

Le motif principal invoqué à l'appui de cette modification est que la commune municipale sera plus à même de juger de l'intégration des candidats à la naturalisation. Dans sa brochure explicative, le Conseil d'Etat valaisan n'a pas hésité à employer un argument plus discutable : « cela évitera à la bourgeoisie, lors des naturalisations ordinaires, d'incorporer des personnes qui ne sont pas intéressées par les bourgeoisies ». Autrement dit, les bourgeoisies valaisannes pourront continuer à gérer leurs biens tranquillement sans que les personnes naturalisées aient voix au chapitre.

Les communes bourgeoises sont pourtant des collectivités de droit public. Elles gèrent l'essentiel des biens communaux. Il n'y a aucune raison valable pour exclure de la gestion démocratique de ces biens ceux qui sont des citoyens à part entière. Pas plus que pour expulser de leur pays des délinquants qui ont obtenu la naturalisation. L'égalité entre tous les citoyens suisses, quelle que soit leur origine, est un principe fondamental de notre Etat. Il est inquiétant de devoir le rappeler.

Religions : apprentissage de la différence

Albert Tille (16 mars 2007)

Le canton de Zurich introduit un enseignement obligatoire au niveau primaire dénommé « Religion et Culture ». C'est l'épilogue d'une confrontation entre militants chrétiens et partisans de la laïcité.

Il y a trois ans, le gouvernement cantonal zurichois supprimait les leçons d'histoire biblique du programme des écoles primaires. Officiellement pour faire des économies. Mais, dans les faits, l'enseignement dans l'école laïque de la religion dominante faisait problème. La société, autrefois relativement homogène, devient cosmopolite. Elle compte un nombre grandissant de non chrétiens, de musulmans, d'athées ou d'agnostiques. Les militants chrétiens ont réagi et recueilli facilement 50'000 signatures pour une initiative réclamant le retour à l'école de l'histoire biblique.

Les guerres de religions sont les plus sanglantes. Les Zurichois sont parvenus à trouver une solution pacifique est novatrice. L'enseignement de la religion, obligatoire pour tous, ne sera pas propagateur de la foi. Il montrera l'importance qu'a exercé - et qu'exerce encore - la religion dans la culture de chaque société. Priorité sera donnée au christianisme, qui a façonné l'histoire européenne. Mais les autres religions ne seront pas ignorées. Cet apprentissage de la différence devrait contribuer à désamorcer les réactions de type xénophobe. Une connaissance, même élémentaire, de l'islam, devrait combattre l'hostilité à l'ouverture de mosquées et permettre d'éviter l'amalgame entre cette foi et le terrorisme. La présentation de la différence ne saurait passer sous silence l'athéisme et l'agnosticisme. Le canton offrira une formation complémentaire aux instituteurs et institutrices pour leur permettre de mettre en pratique ce programme exigeant. Des enseignants qui devront savoir mettre entre parenthèse leurs propres convictions.

La prévention coûte trop cher, on paiera donc plus cher

Jean-Daniel Delley (16 mars 2007)

En matière de santé, la prévention reste le parent pauvre : 2,2% des dépenses seulement y sont consacrés. L'industrie de la santé fonctionne en priorité à la réparation. Ce constat est aussi valable pour la population de plus de 65 ans. Une récente enquête de l'Observatoire suisse de la santé l'atteste.

La moitié des hommes âgés (40% des femmes) souffrent de surpoids à cause d'une alimentation inadéquate et du manque de mouvement. Près de la moitié des rentiers ne sont pas vaccinés contre la grippe, 90% négligent de se protéger contre la bronchite. La liste est longue des comportements qui accélèrent la dépendance des personnes âgées. Il y va bien sûr de la qualité de vie des aînés, mais aussi des coûts supportés par la collectivité, plusieurs milliards de francs selon les spécialistes. Mais pour élaborer une politique efficace de prévention à l'intention des personnes âgées, l'argent manque tout comme les bases légales, affirme l'Office fédéral de la santé.

Des solutions adaptées aux besoins des personnes et au marché du travail

Jean-Daniel Delley (16 mars 2007)

En Allemagne, l'âge de la retraite va passer progressivement à 67 ans d'ici 2029, malgré les protestations syndicales. Et la Grande-Bretagne envisage de fixer à 68 ans le départ de la vie active à l'horizon 2044. En Suisse, c'est silence radio sur le sujet, campagne électorale oblige. D'ailleurs une élévation de l'âge légal de la retraite n'aurait actuellement aucune chance devant le peuple. Pas plus d'ailleurs que l'abaissement quasi général à 62 ans, préconisé par l'initiative populaire de l'Union syndicale suisse.

L'allongement de l'espérance de vie, tout comme la baisse de la natalité, fragilisent le financement de l'AVS : moins de cotisants, plus de rentiers. Augmenter l'âge de la retraite paraît donc relever d'une simple logique arithmétique. D'autant plus que déjà, sur le marché du travail, la demande peine à satisfaire l'offre. Et l'immigration seule ne suffira pas à combler ce déficit. Pourtant décréter un âge fixe de la retraite pour toutes et tous, c'est ignorer la complexité des situations personnelles et la réalité des conditions de travail.

Nombre de personnes de plus de 65 ans sont encore disposées à exercer une activité professionnelle. Mais les entreprises n'ont pas encore compris le profit qu'elles pourraient tirer de l'expérience d'employés âgés. Il n'est que d'observer la difficulté à décrocher un emploi à partir de la cinquantaine. A la décharge de l'économie, il faut mentionner l'effet dissuasif sur l'embauche des coûts du deuxième pilier et des salaires qui croissent avec l'âge.

Certains aînés poursuivraient volontiers leur carrière professionnelle si les conditions de travail étaient mieux adaptées à leur situation : postes à temps partiel, cahier des charges adéquats. D'autres au contraire sont atteints dans leur santé ou fatigués et aspirent à une retraite anticipée. Leur imposer une retraite plus tardive reviendrait à alourdir les charges de l'assurance invalidité et de l'aide sociale.

L'amélioration des conditions de travail – rythmes, sentiment de sécurité - voilà la condition première d'une augmentation du taux des actifs. Couplée à une diminution des coûts du travail des personnes âgées – le revenu gagné tout au long de la vie active pourrait être ventilé de manière à ce que le salaire maximum soit être atteint en milieu de vie, pour diminuer progressivement jusqu'à la retraite - et à un aménagement du temps de travail cette amélioration contribuerait à maintenir un plus grand nombre d'actifs sur le marché du travail. Et pour celles et ceux que la vie professionnelle n'a pas gâtés – en durée comme en pénibilité - doit être ouvert le droit à une retraite précoce.

Genève: A qui la culture?

Jean-Daniel Delley (12 mars 2007)

Avis de tempête sur la scène culturelle genevoise. Le Conseil d'Etat, préoccupé par le rétablissement de l'équilibre des finances cantonales, désire se défaire de ses tâches culturelles au profit de la Ville de Genève. Pour le canton, le gain financier n'est pas très lourd – une vingtaine de millions de francs - mais bon à prendre quand on sait ses problèmes budgétaires. Quant à la Ville, elle joue historiquement le premier rôle sur ce terrain – le Grand Théâtre, le Victoria Hall, la Comédie notamment relèvent de ses compétences - ce que traduit un budget culturel qui dépasse largement les 200 millions.

Le chef du Département de l'instruction publique, minoritaire au sein du collège, n'est pas content de perdre ce secteur. Les milieux culturels protestent, craignant à la fois de ne plus dépendre que d'un seul magistrat et de voir diminuer leurs subventions. Par contre la Ville et son ministre en charge de la culture devraient se réjouir. Contrairement au canton, la Ville ne manque pas d'argent, grâce à la répartition intercommunale de l'impôt sur le revenu des personnes physiques basée sur le lieu de travail du contribuable. Et cette exclusivité culturelle ne manquera pas de renforcer encore la suffisance de magistrats municipaux portés à se croire à la tête d'une capitale mondiale.

Cette guéguerre, si elle fait la joie des gazettes, risque bien une fois encore d'occulter un problème bien plus important. Celui de l'indispensable réorganisation d'une agglomération urbaine où cohabitent mal un canton et une commune qui rêve toujours de sa grandeur passée, à l'époque où elle représentait à elle seule la République de Genève. Cette époque est révolue. Genève, ce territoire de 460000 habitants, n'est plus qu'une seule ville. Seulement le canton est à même d'assumer les fonctions communes à cette grande agglomération, les tâches culturelles notamment. Quant aux communes, qu'elles cessent de vouloir concurrencer le canton pour se consacrer efficacement aux tâches de proximité. Cette réorganisation passera bien sûr par une redistribution complète des ressources financières au profit du canton. Une tâche dont devra se saisir en priorité la future Assemblée constituante.

Des sondages trompeurs

Jacques Guyaz (14 mars 2007)

Dans la plupart des votations en Suisse, l'écart entre les sondages et le résultat réel laisse rêveur. L'initiative sur la caisse unique a été rejetée par 71,2% des votants contre 28,8%. Or, dans les derniers sondages publiés au début mars, la non à la caisse unique était revendiqué par 52% de la population contre 35% de partisans du oui et 13% d'indécis.

Cet énorme écart est fréquent lors des votations. Dans notre pays, les sondages sont des exercices sans intérêt car toujours loin de la réalité. Comment expliquer cette situation singulière, alors que si les sondages politiques se trompent parfois dans les pays voisins, ils ont néanmoins atteint un niveau de crédibilité très élevé ?

D'abord un facteur purement arithmétique. Le résultat final d'une votation mentionne les oui et les non. Les sondages comptent séparément les indécis. Si l'on élimine cette catégorie du résultat du sondage en admettant que la répartition des incertains suivra celle des partisans déclarés des oui et des non, le résultat du sondage sera de 60% de non et 40% de oui, score certes encore éloigné du résultat final, mais plus lisible et plus proche de la réalité du vote.

Le poids des abstentions est une autre explication. Il n'est pas très bien vu de s'abstenir et il n'est pas exclu qu'un certain nombre de personnes interrogées par les sondeurs indiquent une préférence et choisissent finalement l'abstention. Cette catégorie de personne appartient-elle à un camp plutôt qu'à un autre ? Impossible à estimer, mais cette hypothèse n'est pas absurde et elle fausse le résultat du sondage.

Un sondage est d'autant meilleur qu'il se déroule au sein d'une population homogène. La France est un cas emblématique. On y parle français, le terreau d'origine de la population est massivement catholique – plus de 90% - la tradition centralisatrice a contribué à renforcer l'homogénéité de la population. La France est donc la paradis du sondeur. A l'inverse, notre pays n'a pas d'unité linguistique, ni religieuse et chaque canton a son propre paysage politique. Un sondage national est un véritable défi et nécessiterait pratiquement des sous-sondages dans chaque canton pour être crédible !

Ces raisons ne sont pas les seules, mais elles expliquent pour une large part l'extraordinaire imprécision des sondages. Alors pourquoi en faire, direz-vous ? Et si c'était un simple phénomène d'imitation des médias étrangers, un effet de mode qui nourrit le commentaire facile d'avant votation mais sans substance réelle ?

Des sondages au service de la démocratie

Jean-Daniel Delley (12 mars 2007)

L'incessante ronde des sondages, qui outre Jura rythme la campagne électorale, ne procure guère de valeur ajoutée au débat politique. Le harcèlement de l'opinion répond d'abord au besoin de nouveauté dont se nourrissent les médias.

Ce reproche ne vaut pas pour les sondages Vox qui fêtent ce mois leur trentième anniversaire. Après chaque votation fédérale, un millier de personnes aléatoirement choisies sont interrogées par l'Institut de recherche sociale pratique (GfS). Les variables relevées – caractéristiques sociodémographiques, préférences politiques, connaissance des objets en jeu, motivations du vote – permettent aux politologues des universités de Berne, Genève et Zurich de dresser à tour de rôle un portrait nuancé de l'électorat : qui a voté quoi et pour quelles raisons ? Cette analyse vient utilement compléter les commentaires des soirs de votations, partisans et hypothétiques. A titre d'exemple c'est grâce à cette analyse que l'on a pu attribuer le court rejet de la première initiative anti-nucléaire à 10% de l'électorat qui, en glissant un non dans l'urne, croyaient refuser les centrales atomiques. Les sondages Vox indiquent aussi aux partis dans quelle mesure leurs mots d'ordre ont été suivis par leurs troupes. Et au-delà de l'actualité immédiate, les analyses Vox contribuent à une meilleure connaissance du comportement politique sur la durée.

Cet outil, indispensable aux autorités, aux états-majors de partis mais également aux citoyens curieux, a pourtant été accueilli avec méfiance par l'officialité qui craignait les manipulations et une violation du secret de l'urne. Il a fallu attendre dix ans pour que la Confédération assume sa part des coûts de ces enquêtes. Pour obtenir des résultats plus précis et détaillés, il faudrait plus de moyens. En effet, si la participation est faible, la part des votants dans l'échantillon baisse et les informations livrées par des segments trop peu nombreux de cet échantillon ne sont pas statistiquement significatives. Ces lacunes concernent déjà l'électorat démocrate-chrétien et pourraient bientôt toucher les citoyennes et citoyens proches des radicaux. Une rallonge budgétaire de 100'000 francs permettrait de remédier à ces lacunes. Est-ce trop demander pour rendre plus transparent l'exercice de la démocratie directe ?

Se racheter une bonne conduite (17 mars 2007)

Marco Danesi (17 mars 2007)

Le pot d'échappement passe à la caisse. Il est désormais possible de compenser les émissions de gaz carbonique des voitures, comme d'un vol en avion. Myclimate, une fondation issue de l'Ecole polytechnique de Zurich, a inventé un système qui calcule le tarif à payer suivant la quantité de CO₂ émise. Par exemple, 10000 kilomètres valent 273 francs pour une voiture standard responsable de 2,4 tonnes de gaz rejetés dans l'atmosphère.

Ensuite, via le site Internet de la fondation, l'automobiliste responsable verse le montant correspondant à son empreinte climatique. L'argent récolté finance ainsi des projets encourageant le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Rien d'obligatoire, bien sûr, dans un pays où prévention, encouragement et volontariat sont les maîtres mots dans la lutte contre la pollution à peine relayée par quelques taxes (carburants, camions, etc.) bien timides, toutefois, face à l'ampleur du problème. Et que dire de l'impact discutable des compensations des émissions sur les comportements des usagers et sur leur consommation d'énergies rachetant les dommages d'une «mauvaise» conduite qui ne changera probablement pas ? Finalement, seule la combinaison de mesures diverses risque d'aboutir à une réduction de CO₂. Donc compensation oui, mais à la condition de tout faire pour stimuler une baisse significative des besoins énergétiques via des initiatives volontaires certes, mais assorties de contraintes et de taxes dissuasives, dont les revenus devraient être utilisés pour développer transports publics, mobilité douce, énergies renouvelables et économies énergétiques.

En Suisse, près de 4 millions de véhicules parcourent 55 milliards de kilomètres chaque année et dégagent 11 millions de tonnes de CO₂, un quart des émissions totales du pays.

Pour en savoir plus, DP a interrogé René Estermann de Myclimate.

Comment calcule-t-on les émissions de CO₂ ?

Nos calculs utilisent les données fournies par l'Ecole polytechnique de Zurich et l'Office fédéral de l'environnement, ensuite c'est Myclimate qui se charge de les développer et de les mettre à jour en fonction des connaissances nouvelles dans le domaine.

Comment établissez-vous les tarifs des compensations:

Nos tarifs dépendent des coûts générés par les projets de protection du climat. Au minimum 80% du montant des compensations encaissées par Myclimate financent des projets de la plus grande qualité possible, dont la fondation assure le soutien à long terme. Comme, par exemple, le Gold Standard Project – un programme international en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ou la réduction du CO₂ qui coûte en Suisse 3 à 5 fois plus que dans les pays en développement. Dès lors que les changements climatiques concernent la planète entière, Myclimate s'engage dans des pays émergents et du Tiers-monde, où nous pouvons réaliser un grand nombre de projets avec les moyens, même limités, à notre disposition.

De quelle manière sont choisis les projets ?

Myclimate retient exclusivement les projets développant les ressources renouvelables et leur efficacité. Il s'agit en somme d'accélérer le passage du fossile au renouvelable et durable. Chaque projet est mis au point, validé et réalisé suivant les principes du «mécanisme pour un développement propre» (CDM, Clean Development Mechanism, régit par le UNFCCC, une convention des Nations Unies). Celui-ci offre la possibilité aux pays industrialisés, comme la Suisse, de financer des projets luttant contre les modifications climatiques dans les régions en développement ou émergentes, et de remplir ainsi une partie de leurs obligations internationales en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément au Protocole de Kyoto.

Quels sont les montants recueillis?

Au début du mois d'avril, nous publierons les chiffres dûment vérifiés pour 2006. Pour le moment, les montants en cause sont encore modestes, mais en rapide progression, au rythme de 100% au moins par an. Et depuis novembre 2006, avec la publication du «Rapport Stern» sur les changements climatiques et la sortie du film d'Al Gore (An inconvenient Truth), les demandes de compensation ont pris l'ascenseur, doublant d'un mois à l'autre. A l'heure actuelle, nous sommes à la veille de faire un bond en avant spectaculaire.